



Les transferts ont stimulé les introductions en bourse sur Alternext en 2010

Par Yves-Marc Le Réour - 05/01/2011

Le montant total des levées de fonds a atteint 110 millions d'euros l'an dernier après un plus bas de 5 millions enregistré en 2009

Sans renouer avec le record de 2006 qui avait vu 51 sociétés rejoindre Alternext, le millésime 2010 a enregistré 37 introductions sur ce compartiment contre seulement deux au cours de l'année précédente. Au 31 décembre dernier, la capitalisation boursière cumulée des 146 sociétés cotées sur Alternext (dont 11 étrangères) atteignait 4,5 milliards d'euros malgré le repli annuel de 3,8% de cet indice. Celui-ci n'a donc pas bénéficié du retour en grâce visible sur de nombreuses petites valeurs, comme en témoigne l'indice Mid & Small 190 qui a progressé de 18% en 2010.

Il faut souligner que 16 des 37 valeurs ayant rejoint ce compartiment, soit 43% du total, sont issues de transferts de titres auparavant cotés sur Euronext, tandis que 8 autres proviennent du Marché libre (voir graphique). Si plus de 110 millions d'euros de nouveaux fonds ont été levés l'an dernier, contre 5 millions en 2009 et 26 millions en 2008, la cotation par placement direct choisie par 8 sociétés l'a emporté sur les offres publiques, avec seulement 5 opérations de ce type sur la période (Merci+, Neovacs, Deinove, Custom Solutions et Carmat).

Les montants levés grâce à ces deux modes d'introduction ont cependant été similaires, de l'ordre de 50 millions d'euros chacun. La levée de fonds moyenne par entreprise a légèrement progressé d'une année sur l'autre (6,5 millions d'euros contre 5 millions). «*Les entreprises cotées sur Alternext poursuivent leur croissance malgré une conjoncture qui reste difficile*», commente Yannick Petit, PDG d'Allegra Finance. Il ajoute qu'elles devraient constituer des cibles attrayantes pour des acquisitions en 2011, ce qui est «*de nature à redynamiser le marché au cours de ce nouvel exercice*».

Cet article a été imprimé depuis le site www.agefi.fr

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2011